

LA CLE DE LA DECENTRALISATION DU QUATERNAIRE

extraits des « Eléments pour un schéma directeur de l'informatique »
établis sous la direction
de Pierre LHERMITTE ●
et Jean-Claude VICARINI ■

« L'avènement de l'informatique est peut-être la manifestation la plus remarquable de l'entrée de notre civilisation dans une ère de mutation profonde, remarquable à la fois par la puissance de changement qu'elle représente et par le processus très caractéristique de pénétration de cette technique dans notre vie.

L'informatique, forme la plus évoluée de la transmission de l'information entre les individus, les groupes et les entités économiques, administratives ou culturelles, pourrait être considérée comme parfaitement neutre vis-à-vis de l'équilibre du développement économique et de l'aménagement du territoire. Il n'en est rien pourtant ; mais l'impact de l'informatique est de nature fondamentalement différente de celui du développement urbain, de l'implantation du réseau de communications, ou de la localisation industrielle. L'influence de l'informatique est voisine de celle de l'enseignement scolaire : elle ne suffit pas à assurer l'essor économique local,

mais son absence suffit à condamner tout développement de la région », écrivait Pierre Lhermitte dans l'avant-propos des *Eléments pour un schéma directeur de l'informatique*, élaborés en France par un groupe de travail placé sous son autorité, à la demande de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, dans le cadre du projet SESAME (Système d'études du schéma général d'aménagement de la France). Ce document a pris place parmi les autres schémas de développement intéressant l'avenir probable ou souhaitable de la France pour l'horizon 1985.

Les extraits qui suivent, et qui ont trait à la décentralisation de l'informatique et par l'informatique, s'appuient essentiellement sur des exemples français. Aussi bien, le centralisme est-il un phénomène typiquement français, et les problèmes ne se posent pas dans ces termes pour les autres pays abordant l'âge informatique.

Le traitement automatique de l'information est une technique récente qui s'est implantée à quelques années près à la fois aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Un des points d'appui traditionnel des prévisionnistes fait défaut : il ne saurait être question de trouver dans l'analyse de la situation des pays étrangers un fil directeur. Seuls les Etats-Unis ont quelque cinq ans d'avance sur nous ; c'est beaucoup et c'est peu, car si le capital d'expériences que représentent ces cinq années est riche d'enseignements lorsqu'il s'agit d'étudier le développement prochain de l'informatique dans tel ou tel secteur, il est quasiment sans apport au niveau de l'aménagement du territoire.

Un problème particulier à la France

En effet, un schéma directeur ne peut prendre toute sa portée et son effet sur l'orientation des grandes options d'aménagement du territoire que si l'horizon des études est d'au moins 15 ans, ou mieux de 25 à 30 ans. De surcroît, si les centres de prospective des Etats-Unis réfléchissent bien évidemment à ces problèmes, ceux-ci sont beaucoup moins cruciaux pour l'évolution sociale et géo-

graphique des Etats-Unis que pour celle de la France, et ceci pour deux raisons principales :

— La première est technique et très particulière à la France : le réseau téléphonique est largement développé aux Etats-Unis et sert de support au développement de l'informatique et de la transmission de données. C'est exactement l'inverse en France ; au cours de la période transitoire, il y a donc lieu d'attacher une grande importance à l'influence réciproque d'une part des besoins de l'informatique et de la mise à niveau du réseau téléphonique (1), et, d'autre part, des solutions apportées à ces problèmes et des grandes options d'aménagement du territoire.

— Les USA ont déjà, depuis longtemps, abordé l'urbanisation de leur territoire et la mobilité est une des caractéristiques de ce pays ; les nouvelles techniques de transmission d'informations accéléreront, faciliteront ou justifieront a posteriori ce phénomène : elles ne sauront en être la cause ou le préalable. Il en va différemment en France.

Une industrie peu concentrée

La transformation des structures des industries de l'informatique est particulièrement incertaine, beaucoup plus d'ailleurs pour le secteur des services

informatiques que pour les constructeurs d'ordinateurs. Si cette évolution risque d'être lourde de conséquences sur le plan national, elle ne paraît pas poser de problèmes spécifiques d'aménagement du territoire pour l'industrie des calculateurs. Par contre, l'implantation de l'industrie des services informatiques peut, au contraire, suivant son évolution, constituer un levier plus ou moins efficace de la politique d'aménagement du territoire.

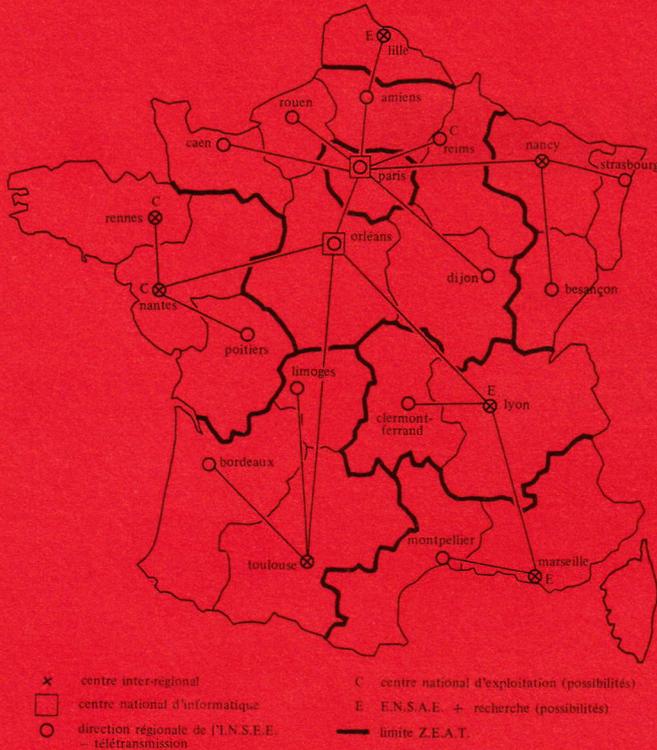
L'industrie des services informatiques est de nos jours relativement peu concentrée et on assiste régulièrement à la création de nouvelles sociétés. Son évolution sera fondamentale pour l'avenir de l'informatique car, comme nous l'avions déjà indiqué, c'est d'elle que dépendra l'usage qui sera fait de cet outil, mais elle sera sans aucun doute complexe : d'une part, certaines des sociétés parmi les plus dynamiques auront tendance à se rapprocher, voire à fusionner, pour disposer d'un potentiel de matière grise suffisant pour prendre en main les grands projets, d'autre part, le développement rapide du marché et le caractère particulier de l'activité de matière grise favoriseront la création de nouvelles sociétés.

Certes, l'industrie du software connaîtra des phases d'évolution diverses dans un contexte mouvant, dont les récentes décisions d'IBM de séparer totalement les prix entre le hardware et le software fournissent un bon exem-

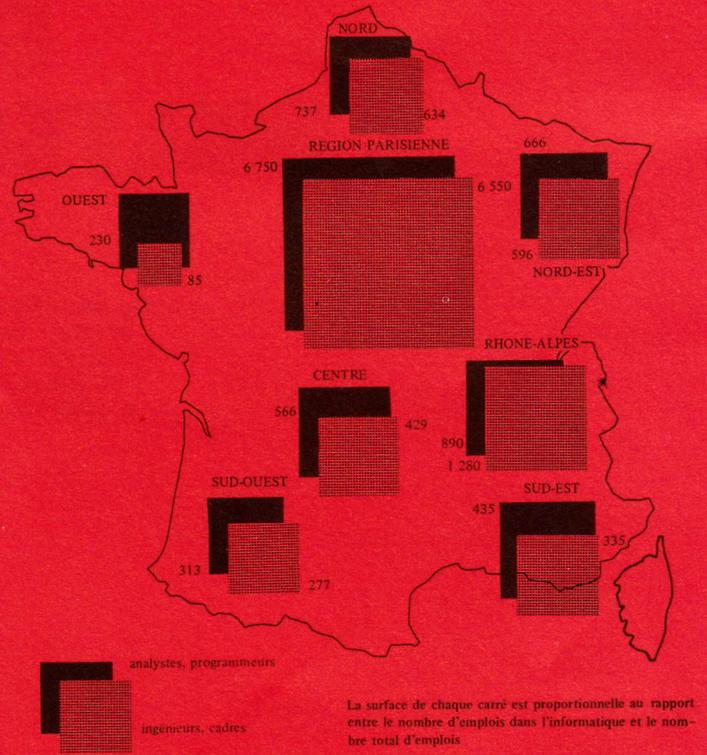
(1) Ce n'est pas avant 1990 que la très grande majorité des ménages français (85 à 95 %) sera raccordée au réseau téléphonique.

● Conseiller à la Société Générale.
■ Chargé de mission à la Datar.

L'EXEMPLE FRANÇAIS



Organisation du réseau informatique de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee - France).



Répartition géographique des emplois de l'informatique en France. Situation au 1^{er} janvier 1968 d'après une enquête du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population.

La décentralisation naturelle des activités informatiques

Cette décentralisation est réalisée dans le cadre de la politique générale de décentralisation industrielle. Depuis 1954, les industriels qui veulent créer ou étendre leur implantation en région parisienne doivent, au préalable, obtenir l'accord du Comité de décentralisation qui, en ce qui concerne l'informatique, est particulièrement exigeant : en effet, la fabrication des ordinateurs est une industrie légère pour laquelle les contraintes de localisation sont faibles. C'est ainsi qu'IBM a décentralisé ses ateliers de montage à Montpellier et que la CII s'est implantée à Toulouse. Parmi les projets envisagés, les plus probables sont ceux d'IBM à Bordeaux et d'ICL à Mulhouse.

Ces localisations joueront certainement à l'avenir un rôle important en servant de points d'accrochage à un certain nombre d'industries relevant directement ou non de l'informatique comme par exemple des sociétés étrangères telles que Philips et Siemens ou des fabricants de composants et de périphériques. Vu leur effet d'entraînement régional, elles pourront également attirer des sociétés de software. On en

arrive alors à une concentration de l'industrie de l'informatique sur le territoire (1), qui commence à se dessiner suivant deux grands axes, le premier le long de nos frontières avec l'Allemagne et la Suisse, le deuxième dans le Sud de la France avec Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix, Marseille et Nice.

Ce deuxième axe a d'ailleurs toutes les chances d'être renforcé par la localisation dans cette zone d'importants centres de calcul dépendant de grandes entreprises françaises. C'est pour remédier à cette tendance naturelle qui excluait la Bretagne, que de nombreux efforts sont faits pour développer l'informatique à Rennes.

Le développement volontaire à Rennes

En raison de sa situation géographique et de son éloignement des grands centres de consommation du Marché commun, la Bretagne ne peut accueillir, pour assurer son développement industriel, que des activités concentrant une forte valeur ajoutée sous un faible poids. C'est de là

(1) De ce point de vue, l'industrie de l'informatique n'est pas différente de l'industrie chimique, de l'industrie aéronautique ou de l'industrie automobile qui sont, elles aussi, très concentrées sur quelques parties du territoire français.

qu'est née la vocation électronique de la Bretagne dont le complexe industriel qui s'est bâti autour du Cnet à Lannion en est le meilleur exemple. Plus spécialement, l'informatique constituant actuellement le secteur le plus dynamique de cette branche industrielle, apparaît le désir de faire de Rennes un important centre informatique et scientifique. Pour cela les pouvoirs publics ont orienté vers cette ville le développement de certaines grandes écoles et d'organismes de recherche (2).

On peut noter, en particulier, que la mise en service prévue d'un réseau de transmission de données à grandes vitesses, jointe aux avantages consentis par le ministère des Postes et Télécommunications et aux interventions de la Datar, ont persuadé le ministère des Armées d'implanter à Rennes un important centre de calcul scientifique. Les réticences soulevées au début par cette administration étaient liées au fait que ce centre de calcul devait être concurrentiel, et travailler pour l'essentiel avec des organismes installés dans la région parisienne.

Il semble donc bien que ces deux difficultés aient été résolues.

(2) Réunions du Comité interministériel d'aménagement du territoire et d'action régionale des 18-12-67, 27-5-69, 6-10-69, 7-12-70 et 13-5-71.

ple. De plus, la concurrence internationale, aujourd'hui peu développée dans le domaine des services informatiques, viendra en modifier profondément les données. Mais les éléments moteurs de cette industrie devront être recherchés soit dans les difficultés que rencontrent les entreprises industrielles et les administrations pour utiliser correctement leurs systèmes (20 % seulement des systèmes installés aux USA seraient utilisés de façon rentable), soit dans la réalisation des grands systèmes et des grands projets informatiques.

Si le premier facteur est favorable à une implantation équilibrée des industries de services informatiques, il n'en est pas de même du second, bien au contraire ; la centralisation à Paris des centres de décision, tant ceux de l'administration que ceux des grandes sociétés industrielles, aura pour conséquence naturelle de favoriser les entreprises de matière grise implantées dans la capitale ; seule une politique volontariste de développement coordonné dans le temps et dans l'espace des grands projets permettrait d'y remédier.

L'informatique facilitera la décentralisation du quaternaire

L'informatique et la téléinformatique permettront d'aborder avec plus de facilités un nouveau stade de la politique de desserrement des activités conçue pour mieux équilibrer les poids respectifs de la région parisienne et de la province : la décentralisation du secteur quaternaire. Ce point est très important car ce secteur, à la différence de celui des industries sur lequel la politique de décentralisation s'est appuyé jusqu'à présent, est, pour de très nombreuses années encore, en pleine expansion. En 1985, en France les services regrouperont 55 % environ de la population active. Dans ces conditions, de nouveaux critères de localisation, très différents des anciens, apparaîtront d'autant plus facilement que l'informatique et les télécommunications pourront assurer, au prix d'une infrastructure peu coûteuse comparée à celle des transports traditionnels, des relations sûres, rapides et efficaces dans tout l'espace.

Il semble que l'informatique constituera une des techniques nécessaires — en complément du téléphone et des liaisons aériennes — pour obtenir la décentralisation des *directions opérationnelles* des administrations ou des grandes entreprises, décentralisation qui s'est, jusqu'à présent, heurtée à une soi-disante impérieuse nécessité de pouvoir disposer, pour ces directions, d'informations uniquement disponibles à Paris. Disons, qu'à tout le moins, les possibilités des techniques informatiques enlèvent toute vraisemblance et toute portée à cet argument.

Mais des obstacles subsistent

Toutefois, ce n'est pas par hasard que l'informatique s'est développée préférentiellement dans la région parisienne. Comme toute technique de pointe, et

peut-être plus encore que toute autre, par suite de ses conséquences humaines et de sa dimension propre, son champ d'application s'étend du scientifique à la gestion, en passant par l'économie, le social et l'industriel ; le développement de l'informatique exige des conditions favorables précises :

- milieu intellectuellement ouvert à l'innovation,
- possibilité de rencontre entre spécialistes,
- présence de techniciens, constructeurs, analystes et architectes de grands systèmes,
- clientèle prête à s'engager et à tirer profit des expériences nouvelles.

Remarquons d'ailleurs, que si l'existence de ces conditions favorables est nécessaire au développement de l'informatique, elles constituent également des facteurs nécessaires à l'éclosion des activités du quaternaire.

Mais il en résulte, également, que la décentralisation des activités informatiques — et quaternaires — ne saurait s'effectuer en dehors d'un plan d'ensemble dicté par ces exigences ; ce serait, au contraire, à la fois un frein à la décentralisation et au développement de l'informatique en France.

Il faut savoir, par ailleurs, qu'une politique préférentielle, menée en ce domaine, préfigure la future décentralisation des activités du quaternaire.

Le développement de l'informatique peut constituer un puissant levier au service d'une politique volontaire d'aménagement du territoire, sous réserve de reconnaître à l'avance et de tenir largement compte des conditions particulières nécessaires à son développement.

Ce levier est actuellement très largement entre les mains de l'administration : la centralisation des projets informatiques des grandes administrations contribuerait à renforcer le déséquilibre Paris-province, et constituerait un facteur supplémentaire de sclérose administrative ; au contraire, une conception réaliste des possibilités de renouveau que l'informatique offre à l'administration constituerait un puissant levier pour une réforme de celle-ci dans le but d'assurer un meilleur service aux administrés et dans le cadre d'une régionalisation de son action. Il faut également reconnaître, dans le développement régional de l'informatique, le rôle privilégié des grandes métropoles d'équilibre et des régions dès maintenant susceptibles de réunir les conditions favorables que nous avons indiquées plus haut. Le Sud-Est propose cela ; en effet, cette région connaît actuellement un développement économique d'une vigueur exceptionnelle et offre des conditions de vie propres à attirer les travailleurs du secteur de la matière grise, mais il s'agit là d'un cas particulier que l'on se devra d'exploiter intensément avant d'en généraliser le mode d'implantation.

Par contre, l'Ouest devrait essentiellement se préparer à accueillir l'expansion des industries informatiques et de télécommunications, le Nord et l'Est devant adapter l'informatique aux problèmes spécifiques d'un développement économique inscrit sur le tableau de fond d'une reconversion industrielle.

Mais l'impératif le plus fondamental concerne le développement des activités du quaternaire. L'informatique nous apparaît, du point de vue de l'aménagement du territoire, comme l'avant-garde de la décentralisation du quaternaire, problème-clé au cours des deux prochaines décennies de l'équilibre Paris-province, et par conséquent du développement harmonieux de notre économie.

L'importance d'un schéma directeur, volontariste et lucide de l'informatique, en découle, car malgré tous les facteurs très encourageants pour l'avenir, certains peuvent penser aujourd'hui que l'informatique est un facteur « d'anti-aménagement du territoire » ; en effet, la grande majorité du monde informatique (60 % environ) est implantée dans la région parisienne alors qu'elle ne regroupe que 18,6 % de la population, 21,4 % de la population active, 27,8 % des emplois tertiaires et qu'elle ne représente que 30 % environ de l'activité économique française. ■

